

Les produits des prairies artificielles sont de beaucoup supérieurs à ceux des prairies naturelles, en quantité et en qualité. On les donne aux bestiaux en frais ou en sec, mais dans les deux cas, il faut les leur ménager ou les mélanger avec de la paille; car ils les aiment tant, qu'ils en mangent beaucoup trop, ce qui les expose à des météorisations ou à des indigestions très-dangereuses.

Au printemps, et pendant la rosée, même dans aucun temps, il ne faut pas abandonner les animaux domestiques dans les prairies artificielles; car les acides que nous venons de mentionner sont, presque toujours, la suite de l'avidité avec laquelle ils y mangent.

Les premières coupes des prairies artificielles sont presque toujours les meilleures. Les dernières sont, comme les regains des prairies naturelles, presque sans saveur et sans principes nutritifs. On est souvent obligé de les faire manger en vert aux bestiaux, par l'impossibilité de les dessécher.

Après avoir fourni d'abondants produits en fourrages, les prairies artificielles s'épuisent; c'est à-dire que l'espèce qui les constituait disparaît, que des graminées et d'autres plantes vivaces ou annuelles de mauvaise nature les remplacent. Alors il convient de les labourer et de les remplacer par des céréales ou autres articles de culture. Ordinairement c'est l'avoine qu'on sème sur leur défrichement, parce qu'on a remarqué qu'elle y réussissait mieux que les autres.

En terminant cette causerie sur les prairies artificielles, nous croyons utile de donner les renseignements suivants, que nous empruntons au *Traité d'agriculture de M. de Barbanois*:

“ On dirait que le trèfle rouge, la luzerne et le sainfoin, quoiqu'ils aient pour propriété commune d'avoir une racine longue et pivotante, qui leur fait rechercher les terres labourées profondément, affectent particulièrement une espèce de terre qui ne convient pas aux deux autres; et ce qui est aussi remarquable, chacune d'elles paraît également convenir plus particulièrement à l'une des trois espèces principales d'animaux qu'élèvent et nourrissent les agriculteurs.

“ Ainsi le trèfle se plaît dans les terres un peu humides où l'argile domine, et redoute le calcaire; tan dis que la luzerne aime les terres un peu sèches où la silice soit très-dominante et que le sainfoin préfère celles où le calcaire se trouve en abondance; de même s'ils sont données en fourrage, le trèfle convient plus aux bêtes à cornes, la luzerne aux moutons, le sainfoin aux chevaux.

“ Il y a à cet égard une prédilection de convenance que l'expérience m'a confirmée, quoiqu' cependant on puisse donner ces fourrages à tous les animaux. Le trèfle paraît donc l'opposé du sainfoin, soit pour le sol qu'il demande, soit pour les qualités; les chevaux nourris au trèfle ne sont pas aussi vigoureux que ceux nourris au sainfoin, et réciproquement les bœufs se portent mieux nourris au trèfle qu'au sainfoin. La luzerne serait donc le fourrage intermédiaire, et cependant, quoiqu'elle convienne mieux généralement à tous les animaux, elle ne peut être comparée au trèfle pour les bœufs, et au sainfoin pour les chevaux; mais pour les bêtes à laine elle est bien préférable au trèfle, parce qu'il est susceptible de les engraisser trop vite

et même de les pourrir, et au sainfoin, parce qu'il les chauffe trop, surtout les bœufs qui allaitent.”

Ce que nous aurions à dire sur les prairies artificielles pourrait être plus étendu. En donnant à ce sujet tous les développements possibles, il nous aurait fallu donner des détails sur les amendements qui ont fait déjà le sujet de plusieurs causeries.

Le chemin de fer canadien du Pacifique.

Nous lisons dans le numéro de *l'Electeur*, en date du 10 mars:

“ La *Gazette des Campagnes* a distribué, elle aussi, le fameux discours du Dr Tupper, comme supplément.

“ Il y a lieu de s'en étonner, quand on songe que cette feuille est subventionnée par la Province.

“ Le directeur de la *Gazette* devrait ne pas oublier que le subside que la Chambre lui accorde est pour promouvoir l'agriculture, et non les intérêts du parti conservateur.

“ Sa conduite est pour le moins très-injuste pour les députés libéraux qui ont concouru dans ce vote.”

MM. les écrivains du *Franco-Canadien* et de la *Concorde* partagent aussi la même opinion, puisqu'ils reproduisent ce que nous venons de citer de *l'Electeur*.

Comme on le voit la chose est sérieuse, et nous nous empressons de donner notre explication.

A la fin de décembre dernier, nous recevions une dépêche télégraphique nous demandant combien nous avions d'abonnés à la *Gazette des Campagnes*, afin que l'on nous fit parvenir autant de copies du discours de Sir Charles Tupper, étant un exposé complet de la question du Chemin de fer canadien du Pacifique, tel que publié dans les “ Débats des Communes (hazard),” et d'en faire la distribution dans notre journal.

A cette demande nous n'avons pas eu l'idée d'un refus, car nous n'avions aucune excuse à alléguer pour le faire. Inclure dans notre feuille la copie textuelle d'un document officiel (le hazard), nous paraissait inoffensif au point de vue de parti politique, et nous étions loin de croire qu'en distribuant cette feuille qui nous venait d'Ottawa, nous servions les intérêts d'un parti plutôt que d'un autre. Le “ hazard ” nous semble appartenir aux deux partis, puisque tous deux en favorisent la publication. C'est l'œuvre de l'Hon. M. Mackenzie, et Sir John A. MacDonald y tient autant que le premier. D'ailleurs, à quoi servirait le hazard, si ce qu'il contient ne devait être lu que des députés de la Chambre? Autre chose eût été si nous eussions formulé une opinion touchant cette importante question. Nous avons fait parvenir à nos lecteurs l'extrait textuel d'un document public, et ils sont assurément libres de le commenter à leur manière et d'en tirer les conclusions qu'ils croient être justes.

Nous avons applaudi dans le temps, et avec nous tous ceux qui s'intéressent à la noble cause de l'agriculture, à la libéralité du Gouvernement Joly à l'égard de la *Gazette des Campagnes*, aussi qu'au Gouvernement Chapleau qui a bien voulu nous continuer cette même faveur d'un octroi de \$400 par année. Pour notre part, nous avons essayé, dans la mesure de nos faibles capacités, à nous rendre digne de cette faveur. Eussions-nous à notre crédit que la faute d'avoir expédié à nos lecteurs un document public, nous ne croyons pas par là avoir démerité de la faveur de contribuer à l'amélioration de notre agriculture, et nous sommes loin de soupçonner que pour cela on voulut y mettre une entrave en travaillant à nous enlever notre octroi.

Comme nous le disons plus haut, n'ayant aucun motif à alléguer pour refuser d'expédier dans notre *Gazette* le document en question, c'eût été manquer à la reconnaissance, d'autant plus que le Gouvernement Fédéral, grâce à l'intervention de l'Hon. M. Langevin, nous accorde une large part de patronage, uniquement dans le but d'aider à notre publication agricole, par les annonces que nous recevons de temps à autre; de plus par le privilège d'une *passé* sur le Chemin de fer Intercolonial, chaque fois que nous voulons entreprendre un voyage qui pourrait être utile à la cause de la colonisation et de l'agriculture.

Cercle Agricole de Deschambault.

M. le Rédacteur,

Le Cercle Agricole de Deschambault a eu l'avantage d'entendre le vingtième jour du mois de février dernier, une confé-